

# Déclaration d'accessibilité du site internet du réseau de transports en commun régional des Pays de la Loire - Aléop

## Contenu de la déclaration d'accessibilité

Cette déclaration d'accessibilité est le résultat d'une évaluation effective de la conformité du site internet du réseau de transports en commun régional des Pays de la Loire - Aléop à partir du référentiel RGAA4.1.

La déclaration d'accessibilité comprend :

- Un état de conformité :
  - Conformité totale : si tous les critères de contrôle du RGAA sont respectés
  - Conformité partielle : si au moins 50 % des critères de contrôle du RGAA sont respectés ;
  - Non-conformité : s'il n'existe aucun résultat d'audit en cours de validité permettant de mesurer le respect des critères ou si moins de 50 % des critères de contrôle du RGAA sont respectés ;
- Un signalement des contenus non accessibles, distingués selon qu'il s'agit de non-conformité avec le RGAA, de contenus exemptés ou de contenus soumis à dérogation pour charge disproportionnée. Dans ce dernier cas, les dérogations sont expliquées et motivées. Le signalement est assorti, le cas échéant, d'une présentation des alternatives accessibles prévues ;
- Des dispositifs d'assistance et de contact :

- Une adresse électronique pour permettre à toute personne de signaler au Conseil Régional tout défaut d'accessibilité et à une personne handicapée de demander les informations correspondantes ou une solution alternative accessible ;
- La mention de la faculté pour la personne concernée de saisir le Défenseur des droits, en cas d'absence de réponse ou de solution, une fois les démarches effectuées via le mécanisme mentionné ci-dessus.

### Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Un site web accessible est un site qui permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à ses contenus et ses fonctionnalités sans difficulté. Un site accessible permet par exemple de :

- Naviguer avec une synthèse vocale et/ou une plage braille (notamment utilisées par les personnes aveugles et malvoyantes) ;
- Personnaliser l'affichage du site selon ses besoins (grossissement des caractères, modification des couleurs, etc.) ;
- Naviguer sans utiliser la souris (avec le clavier uniquement, via un écran tactile, à la voix ou tout autre périphérique adapté).

Pour cela, le site doit respecter les normes en vigueur lors de sa réalisation et de ses mises à jour

## DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, le Conseil régional des Pays de la Loire s'engage à mettre en œuvre un schéma pluriannuel et un plan d'action annuel en vue d'améliorer l'accessibilité de ses services en ligne.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site internet du réseau de transports en commun régional des Pays de la Loire – Aléop : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

## ÉTAT DE CONFORMITÉ

Le site internet de Aléop est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA4.1), en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

## RÉSULTATS DES TESTS

L'audit de conformité réalisé par la société Digiwin révèle que :

- **79,687%** des critères RGAA sont respectés.
- Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à **79,7%**.

106 tests ont été conduits sur un échantillon de 9 pages.

La synthèse des tests révèle :

- 51 résultats conformes
- 13 résultats non conformes
- 42 tests non applicables

## CONTENUS NON ACCESSIBLES

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

### Non-conformité

#### 1. Éléments transverses (arche)

<https://preprod-aleop.paysdelaloire.fr/>

Réf. Grille : P01

- P01 – 6.1 : MENU BURGER : ACCORDEON
- P01 – 6.1 : MENU BURGER : RESEAUX SOCIAUX
- P01 – 6.1 : MENU BURGER : VALIDATION DU CHAMP DE RECHERCHE
- P01 – 6.1 : MENU BURGER : CROIX D'ANNULATION DU CHAMP NON ACCESSIBLE AU CLAVIER
- P01 – 6.1 : ACCES RAPIDES : AJOUT D'UN TITLE
- P01 – 7.1 : MENU DE NAVIGATION PRINCIPAL
- P01 – 7.1 : ARIA-LABELLEDBY SANS ID LIE

#### 2. Accueil

<https://preprod-aleop.paysdelaloire.fr/>

Réf. Grille : P02

- P02 – 1.9 : LA LEGENDE N'EST PAS CORRECTEMENT LIEE A L'IMAGE
- P02 – 6.1 : IMPRESSION DE DOUBLE LIEN SUR LES ACTUALITES

- P02 – 7.1 : SCRIPT DU CARROUSEL NON COMPTABLE AVEC LES TECHNOLOGIES D'ASSITANCE
- P02 – 8.2 : CODE SOURCE NON VALIDE

### 3. Moteur de recherche

<https://preprod-aleop.paysdelaloire.fr/recherche?text=train>

Réf. Grille : P04

- P04 – 6.1 : CHAMP DE RECHERCHE : CROIX D'ANNULATION DU CHAMP NON ACCESSIBLE AU CLAVIER
- P04 – 6.1 : CHAMP DE RECHERCHE : BOUTON DE VALIDATION
- P04 – 9.3 : STRUCTURE DE LISTE
- P04 – 11.1 : LE CHAMP DE FORMULAIRE DANS LE MENU N'A PAS D'ETIQUETTE

### 4. Page article

<https://preprod-aleop.paysdelaloire.fr/recherche?text=page+de+base>

Réf. Grille : P06

- P06 – 1.9 : LA LEGENDE N'EST PAS CORRECTEMENT LIEE A L'IMAGE
- P06 – 5.6 : LE TABLEAU DE DONNEES SIMPLE N'A PAS LA BONNE SEMANTIQUE
- P06 – 6.1 : LIEN NON EXPLICITE
- P06 – 7.3 : ONGLETS
- P06 – 9.2 : ID DUPLIQUE
- P06 – 9.4 : CITATION MAL INDIQUEE

### 5. Page liste des tarifs

<https://preprod-aleop.paysdelaloire.fr/mes-deplacements/info-traffic>

Réf. Grille : P07

- P07 – 6.1 : BOUTON DE VALIDATION
- P07 – 9.3 : LISTE A STRUCTURER

### 6. Page tarif

<https://preprod-aleop.paysdelaloire.fr/tarifs/forfait-multi>

Réf. Grille : P08

- P08 – 5.6 : LE TABLEAU DE DONNEES SIMPLE N'A PAS LA BONNE SEMANTIQUE

## 7. Mes horaires

<https://preprod-aleop.paysdelaloire.fr/mes-deplacements/je-recherche-un-horaire>

Réf. Grille : P09

- P09 – 3.2 : CONTRASTE INSUFFISANT
- P09 –13.3 : DOCUMENT BUREAUTIQUE

## Dérogations pour charge disproportionnée

En raison d'un travail trop important, le Conseil régional des Pays de la Loire ne peut rendre accessible l'intégralité de sa production PDF antérieure à la publication du site, mais s'engage à effectuer des travaux de mise en accessibilité de tout document sur simple demande auprès de son référent accessibilité :

Aziza.wahdane@paysdelaloire.fr

Pour les mêmes raisons, les contenus vidéo qui n'auraient pas pu être rendus accessibles feront l'objet d'un travail de mise en conformité à la demande.

## ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette déclaration a été établie le 14 février 2022.

## Technologies utilisées pour la réalisation du site web :

- Html5
- CSS
- Javascript
- Wordpress (système de gestion de contenus)

## Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité :

Dérogations identifiées sur les contenus et services suivants :

- Le lecteur Youtube ;
- Les documents bureautiques de sources tierces ;
- Le bandeau des cookies et le système de Captcha, gérés par des librairies tierces ;

## Technologies et outils employés pour les tests :

Tests conduits sous Firefox 94.

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Firefox 94 / NVDA

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

- Wave pour Firefox ;
- Webdeveloper Toolbar (Firefox) ;
- Editeur de code ;
- W3C Validator ;
- Color Contrast Analyser 2.5.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Éléments transverses (arche)
2. Accueil
3. Contact
4. Moteur de recherche
5. Mentions légales
6. Page article
7. Liste des tarifs
8. Détail tarif
9. Page horaires

## RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message

<https://aleop.paysdelaloire.fr/form/contact>

## VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant :

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)  
Défenseur des droits  
Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07